



## Bulletin de parrainage



Cher adhérente, cher adhérent,

Pensez au « **Parrainage de nouveaux adhérents** » !

Faites connaître l'Association des salariés agricoles directement autour de nous et profitez des avantages. Nous invitons chaque adhérent à y participer !

« Chacun d'entre nous a l'occasion de rencontrer un « collègue » salarié agricole, au « coin du champ » ou chez le concessionnaire... : alors c'est le moment de lui parler de l'association et de lui proposer de devenir adhérent à son tour... ».

Le principe est simple : vous trouvez un nouvel adhérent (salarié agricole en activité) et vous bénéficiez de **10 € de « réduction »**, valable un an. Votre « filleul » profitera également d'une remise (**15 € de « réduction »**, valable un an).

Démarche : Pour chaque nouvel adhérent que vous trouvez, vous complétez entièrement le bulletin ci-dessous, partie « Parrain » et partie « Filleul », vous signez (parrain et filleul) et vous le retournez à l'ASA avec la cotisation du filleul (chèque de 31 € pour 2017). Les bons de « réduction » seront envoyés en retour.

Cette opération n'est pas limitée dans le temps.

« Alors, faites connaître l'Association des salariés agricoles et devenez Parrain ! »

*Fabien Chôlin, président*

A chaque parrainage : bulletin à compléter et à retourner à l'Ass. des SA, Chambre d'agriculture 28024 CHARTRES Cedex. Renseignements : Tél. D. Lazier : 02.37.24.45.64

### « Parrain » :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....Code postal .....Commune .....

Adresse email : .....

Signature

### « Filleul » :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....Code postal .....Commune .....

Tél : .....Adresse email .....

Age.....ans      Emploi actuel .....

Salarié agricole Permanent  à temps complet  ou à temps partiel  depuis .....

Ou Salarié agricole Temporaire  → dernier Cdd agricole du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ...

Nom et adresse de votre employeur actuel : .....

Je souhaite **devenir membre de l'Ass. des Salariés Agricoles** et je joins à ce bulletin un chèque de cotisation : *cotisation individuelle 31 €* à l'ordre de l'ASA. 28.

Mon adhésion prend effet dès ce jour et pour toute l'année 2017.

Date

Signature